

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Partenariat pour l'Emploi
122.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

OBJET : Pacte d'Objectifs pour l'Emploi - Partenariats 2018.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au développement économique et à l'emploi, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Pacte d'Objectifs pour l'Emploi est un outil novateur et expérimental créé par le Département en 2017, qui se décline sous forme d'accords de partenariats signés entre le Conseil départemental et les acteurs économiques, visant à mobiliser ces derniers et les entreprises qu'ils représentent pour répondre à trois objectifs :

- 1- Accompagner et amplifier l'action du Département en faveur de l'emploi, particulièrement pour les publics cibles relevant de ses compétences et de ses priorités (Bénéficiaires du RSA, collégiens et jeunes en recherche d'emploi). Cela passe notamment par une implication du partenaire, qui participe aux événements organisés par le Département dans l'Accélérateur de l'emploi, sur le territoire et à travers les actions déployées au titre de ses politiques ;
- 2- Apporter des éléments de réflexion et des réponses opérationnelles aux problématiques de l'emploi spécifiques à chaque filière ou bassin d'emploi ;
- 3- Faire émerger des initiatives nouvelles, fondées notamment sur (1) la détection d'emplois dans les entreprises, (2) l'information et l'accompagnement de ces dernières sur les dispositifs permettant de mieux recruter, (3) l'organisation d'opérations originales facilitant le rapprochement et la mise en relation des demandeurs d'emplois et des collégiens avec les entreprises et le monde économique.

Très concrètement, le Pacte d'Objectifs pour l'Emploi s'articule autour des quatre grandes familles d'actions suivantes :

- 1- Participation aux initiatives menées par le Conseil départemental en faveur de l'emploi auprès des publics cibles (bénéficiaires du RSA, collégiens et jeunes en recherche d'emploi) ;
- 2- Organisation d'événements divers sur site (ateliers collectifs, co-working, job dating, tables rondes,...), ayant pour objet de rapprocher l'offre et la demande d'emploi ;
- 3- Mise en place d'opérations en direction des entreprises, par filière, secteur ou bassin d'emploi, afin de mesurer les freins et les difficultés de recrutement et de proposer des solutions en la matière ;

- 4- Mobilisation en faveur des publics cibles, soit à travers des initiatives originales en direction du public (parrainage, immersion, simulation d'entretien, mise en situation, accueil en entreprise,...) soit via une intervention auprès des accompagnateurs à l'emploi.

En 2017, 44 pactes ont été signés pour un montant global de subventions de 657 000 € avec des structures intervenant dans les domaines suivants :

- Entrepreneuriat salarié (Couveuses et coopératives d'activités et d'emplois) ;
- Groupement et fédérations d'entreprises (CPME, GEIQ, FEI, MMM,...) ;
- Associations de Zones d'Activités ;
- Accompagnement à la création d'activités pour les personnes éloignées de l'emploi.

D'un point de vue quantitatif, les pactes ont donné les résultats suivants :

- 365 actions réalisées en faveur de l'emploi ;
- Environ 1 000 entreprises mobilisées ;
- Près de 10 000 personnes concernées, dont :
 - o 1 800 BRSA ;
 - o 2 500 jeunes (collégiens, recherches d'emplois) ;
- 400 sorties positives (embauche, création d'activité, formation,...).

Au regard de ces résultats, il a été décidé de maintenir et d'enrichir ce dispositif en 2018, année lors de laquelle 54 pactes ont été votés pour un montant global de 701 000 €

Il est proposé dans le présent rapport le dernier pacte d'un montant de 6 000 € en faveur de l'association Restauration Collégiale de Saint-Rémy de Provence, pour une action de sensibilisation des collégiens aux métiers de la restauration du patrimoine et des monuments historiques.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL